

Compte-rendu du Conseil Scientifique de l'UFR de Physique
08/04/2020

Participants via Rendez-vous (Renater) puis Tixeo (CNRS) puis « Bigbluebutton » qui finalement remporte les suffrages :

G rard Rousset, Franois Graner, V ronique Th venet, Sandra Lerouge, Anke Lindner, S bastien Rodriguez, Christophe Deroulers, Franois Ozanam, Eric Chassande-Mottin, Yann Gallais, Christophe Goupil, Fr d ric Lechenault, Christian Ricolleau, V ronique Van Elewyck, Anne Lemi re, Mariana Grana, Fr d ric Restagno

Procurations :

Procurations :

Amara Hakim ---> Ricolleau Christian

Barraud Cl ment -----> Ricolleau Christian

Chaty Sylvain ----> Graner Franois

Casse Fabien ----> Chassande-Mottin Eric

Le CS commence par un point sur la situation sanitaire exceptionnelle que notre pays traverse. Plusieurs de nos coll gues ont  t  affect s directement ou indirectement par le virus COVID-19. Le CS a notamment une pens e pour un de ses membres, S. Chaty, dont un des proches est d c d  cette semaine du virus. Le CS lui adresse ses condol ances dans ce moment douloureux pour lui.

1. Proc dure d'avancement des EC

Des discussions ont eu lieu au bureau et CUFR pour adapter la proc dure   la situation de confinement. Pas de rapporteurs externes pr sents possibles. Deux comit s internes de 3 personnes (un MCF, un PR) pr sents physiquement seront en charge des classements en se basant sur des rapports externes (recherche / enseignement / implication).

Pour chaque th matique de l'UFR (Nano/quantique, Macro/vivo, 2 infinis) 2 personnes, la deuxi me  tant contact e si la premi re est indisponible. Personne n'a  t  contact e pour l'instant.

Composition des comit s propos s :

Avancements MCF :

Carosella, Orso

Galicher, Nikolic

Daerr, Thiria

Avancements PR :

Sacuto, Voisin

Lerouge, Badoual

Tonazzo, Piat

Travail du CS d'ici le prochain conseil en mai : trouver des rapporteurs externes pour chaque candidat, r fl chir   des noms dans chaque domaine : un bref avis sur le dossier leur sera demand . Contrairement aux ann es pr c dentes la contrainte qu'un rapporteur  value au moins 2 dossiers est lev e.

Il ne faut pas de MCF pour  valuer les dossiers de prof.

Les membres du CS qui sont candidats ne proposent pas de noms pour leur cat gorie.

Frédéric Restagno questionne l'utilité de rapports externes très courts pour le travail des comités.
Réponse de François Graner : plus facile à trouver des rapporteurs externes si pas trop de travail.
Sandra Lerouge : pour les PR le focus des rapports doit être sur ce qui a été fait depuis la dernière promotion. Dans ce cas les rapports même courts peuvent être utiles.
Frédéric Restagno : OK si on donne ces instructions claires aux rapporteurs externes
Christophe Deroulers : fait-on appel aux rapporteurs passés pour les candidats des années précédentes ?
François Graner : bonne idée, mais beaucoup de nouveau candidats, env. 50%.

2. Postes 2020/2021

Une discussion en CUFR en présentiel paraît nécessaire pour les postes EC 2020/2021
A priori on s'attend à un support PR (départ retraite F. Gallet) et probablement un MCF si le poste PR 46.3 deux-infinis cette année revient à un MCF de l'UFR.

Pour le poste PR : une demande a été faite aux labos Nano/Quantique et Macro/vivo sur le vivier de MCF promouvables. Dans les deux cas le vivier est important (11-14 Macro/Vivo, 10 Nano/Quantique).

Il a été décidé qu'il n'y aurait pas de poste PR commun aux 2 thématiques. Il faudra donc décider sur quelle thématique/axe sera orienté le poste PR en 2020/2021 avec un effet mémoire fort pour que le poste PR aille à l'autre thématique en 2021/2022.

François Graner évoque la possibilité de tirer au sort l'axe pourvu en 2020/2021, l'autre axe étant pourvu l'année suivante (effet mémoire fort). Il évoque également le fait qu'il n'y a pas de poste PR pour MSC Med (UFR Biomed) de prévu l'an prochain. De ce point de vue les deux axes seraient sur un pied d'égalité.

La question de l'effet mémoire est posée. A-t-on des garanties que cela sera le cas ? François Graner répond que les postes PR étant prévisibles (1 PR les 2 prochaines années car 2 départs à la retraite), l'effet mémoire est très probable.

Dans ces conditions un consensus se fait autour de l'idée du tirage au sort.

Gérard Rousset demande si un arbitrage a déjà été fait entre un poste PRF 46.1 ou 46.3.
François Graner indique que ce n'est pas encore tranché mais qu'avec un seul poste PR, l'argumentation en faveur d'un poste 46.3 est plus aisée. Il faudra demander aux laboratoires concernés quelle est leur préférence pour ce poste.

Pour le poste MCF : l'an dernier il y avait 3 profils classés ex-aequo 6ème (5 postes ont été mis au concours finalement). Un effet mémoire fort avait été évoquée. Les 3 profils concernaient tous des laboratoires extérieurs à Condorcet : LESIA, AIM et LPNHE. Il s'agirait donc d'un signal fort de l'UFR envers les laboratoires dit « hors-site ». La discussion sur le classement de ces 3 profils devra se faire en présentiel.

Véronique Van Elewyck : Le LPNHE est en course sur un poste MCF (APC/LPNHE) cette année. Il faudra en tenir compte.

François Graner : la commission des postes de la faculté aura lieu en octobre. On aura donc du temps pour tenir compte des résultats du concours 2020.

Christophe Deroulers : le profil MCF d'IMNC avait été retiré du poste MCF MSC-PMMH l'an dernier. Quel avait été le message du CS à ce propos ?

François Graner : la demande IMNC avait été mise en attente suite à la fusion en cours dans le nouveau labo « FLUO » de Paris Saclay. Ce laboratoire est désormais créé (Laboratoire Irène Joliot-Curie) donc ce profil peut être rediscuté.

3. Validation du dernier compte rendu

La validation du compte rendu du CS de mars 2020 est voté à l'unanimité.

4. Classement CRCT local

Il y a cinq candidats : F. Casse (APC), N. Décamp (LDAR), C. Mora (MPQ), A. Petiteau (APC) et M. Reffay (MSC).

Pour la phase nationale au CNU, le CS avait déjà fait un classement Mora (1), Decamp (2) et Petiteau (3). Il avait été conseillé à F. Casse de faire une demande au niveau local. M. Reffay n'avait pas candidaté à la phase nationale. Le CS est unanime pour garder le classement déjà établi entre Mora, Décamp et Petiteau. Il faut donc interclasser les dossiers Casse et Reffay.

La demande de F. Casse est particulière car associée à son rôle de Dir. Adjoint d'APC et plusieurs membres du CS soulignent que ce cas ne rentre pas dans l'esprit d'un CRCT. Contrairement aux DU, les responsabilités de Dir. Adjoint ne font l'objet d'aucune décharge de l'UFR. Le CS s'accorde pour dire que ce type de demande devrait faire l'objet d'une décharge d'enseignement automatique décidé au niveau de l'UFR.

C. Goupil souligne qu'il a déjà fait cette demande auprès du CENS au titre de ses responsabilités de Dir. Adjoint du LIED. Elle a été refusée.

Cela pose le problème de l'égalité de traitement entre les différents Dir. Adjointq des laboratoires de l'UFR. Le CS charge G. Rousset, membre du CENS, de faire remonter la demande du CS au CENS de reconsidérer sa position au sujet des décharges des Dir. Adjoints de laboratoire.

Après débats le classement suivant est décidé :

1. C. Mora
2. N. Décamp
3. M. Reffay
4. A. Petiteau
5. F. Casse

5. Point rapide sur la nouvelle procédure HDR à l'Université de Paris

Après plusieurs échanges entre la DRIVE, la faculté des sciences et les UFR, il a été décidé de laisser aux UFR le choix des critères d'attribution des HDR afin de respecter les particularités de chaque UFR / communauté. Pour la Physique, 2 critères sont traditionnellement pris en considération: la capacité à mener des recherches de haut niveau de façon autonome/indépendante et une expérience d'encadrement minimum.

Plusieurs personnes soulignent que l'encadrement doit être pris au sens large et pas uniquement comme co-encadrement de thèse. L'encadrement de stages de Master voire de Licence, la responsabilité d'animation d'une équipe (ingénieur, technicien) ou d'un projet. Ce point fait consensus au sein du CS.

François Graner propose d'ajouter comme critère que l'HDR ne peut être soutenue moins de 5 ans après la thèse. Etant donné l'âge de recrutement actuel de MCF et CR, ce critère n'est pas discriminant et peut au contraire inciter les chercheurs et enseignants-chercheurs entre thèse + 5 et thèse + 10 à ne pas attendre pour passer l'HDR.

Le CS s'accorde pour ajouter ces 3 critères sur la notice à destination des candidats à l'HDR à l'UFR. Ces critères seront ensuite envoyés à la Faculté des sciences.